

SÉMINAIRE SUR LES BIAIS COGNITIFS ET LES PRÉJUGÉS

Pour les juges et les décideurs administratifs

LANGUE: Bilingue avec interprétation simultanée



Programme en ligne | Le jeudi 27 février 2025

Aperçu du séminaire

Comprendre l'effet des biais cognitifs inconscients et des préjugés sur le processus décisionnel s'avère essentiel pour rendre des décisions justes. Ce séminaire vise à sensibiliser les juges et les décideurs administratifs à l'existence des biais cognitifs inconscients et aux préjugés et à leur effet, et à proposer des stratégies pour éviter que ceux-ci se répercutent sur leurs décisions.

Ainsi, le programme fournit des outils qui permettront aux participants de repérer ces biais et préjugés qui interfèrent dans le processus décisionnel et d'y faire face, en les invitant à suspendre leur jugement et à maintenir un engagement délibératif jusqu'à la fin du processus décisionnel.

Diverses stratégies seront proposées, notamment l'utilisation de listes de détection des biais et de grilles permettant de décortiquer et d'analyser la prise de décision, le séquençage de la prise d'informations de manière à réduire les effets de ces biais et préjugés, et la possibilité de recourir à un autre point de vue pour évaluer les faits et le droit.

Aperçu des questions abordées :

- Que sont les biais cognitifs inconscients et les préjugés, et pourquoi les décideurs devraient-ils s'en soucier ?
- Comment le processus décisionnel se déploie-t-il ?
- À quel moment ces biais cognitifs et les préjugés interviennent-ils dans le processus décisionnel ?
- Comment peut-on minimiser l'influence des biais et préjugés sur les décideurs ?

Comité organisateur

- L'honorable Peter Lauwers, juge à la Cour d'appel de l'Ontario
- L'honorable James W. O'Reilly, juge à la Cour fédérale
- L'honorable Daniel W. Payette, juge à la Cour supérieure du Québec

La participation à ce programme est approuvée, conformément à l'article 41(1) de la *Loi sur les juges*.

HEURE DE DÉBUT EN FONCTION DES DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES

HP : 8 h **HR** : 9 h **HC** : 10 h **HE** : 11 h **HA** : Midi **HT** : 12 h 30

NOTE : Le fuseau horaire utilisé dans le programme est celui de l'heure de l'Est

PROGRAMME | LE JEUDI 27 FÉVRIER 2025

10 h 45 – 11 h **CONNEXION ET MISE EN PLACE DU PROGRAMME EN LIGNE**

11 h – 11 h 05 **MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION**

Coprésidents

- L'honorable Peter Lauwers, juge à la Cour d'appel de l'Ontario, Toronto
- L'honorable James W. O'Reilly, juge à la Cour fédérale
- L'honorable Daniel W. Payette, juge à la Cour supérieure du Québec

11 h 05 – 11 h 45 **La science des biais implicites**

Modérateur

Conférencière

- L'honorable James W. O'Reilly, juge à la Cour fédérale
- Kerry Kawakami, professeure, Université de York

11 h 45 – 12 h 50 **Biais cognitifs et préjugés en milieu juridique**

Modérateur

Conférencière

- L'honorable Daniel W. Payette, juge à la Cour supérieure du Québec
- Émilie Gagnon-St-Pierre, doctorante en psychologie cognitive et sociale, Shortcogs

12 h 50 – 13 h 30 **LONGUE PAUSE**

13 h 30 – 14 h 45 **Les biais cognitifs et les décisions**

Lors de cette présentation, nous exposerons ce que les avocats pensent du processus de décision judiciaire, et verrons comment cela peut orienter leurs méthodes et stratégies de persuasion. En bref, les avocats croient que les émotions, l'expérience et l'idéologie ont une incidence sur les décisions; que les juges peuvent être sujets aux biais cognitifs comme tout le monde; et que les avocats qui réussissent adaptent leur argumentation pour répondre aux attentes des juges, tout en tirant parti du fait que ces derniers se fient aux émotions et aux croyances acquises. Nous illustrerons comment les avocats peuvent avoir recours à diverses formes d'influence cognitive, notamment 1) la neutralité; 2) la familiarité; 3) la cohérence; 4) le cadrage; et 5) la représentativité.

Modérateur

Conférencière

- L'honorable Peter Lauwers, juge à la Cour d'appel de l'Ontario, Toronto
- Kathy M. Stanchi, professeure de droit, E.L. Cord Foundation, William S. Boyd School of Law, Université du Nevada, Las Vegas; co-auteure de l'ouvrage *Legal Persuasion. A Rhetorical Approach to the Science*

14 h 45 – 15 h COURTE PAUSE

15 h – 15 h 40 Faire face aux biais cognitifs*Conférencier*

- L'honorable Peter Lauwers, juge à la Cour d'appel de l'Ontario, Toronto

15 h 40 – 16 h 55 Expériences de première ligne à titre d'avocat et de juge

En se basant sur ce qu'ils ont vu en tant que juges et auparavant en tant qu'avocats, les panélistes réfléchissent aux multiples façons dont les préjugés personnels peuvent se manifester dans le processus judiciaire, parfois de manière imprévisible.

Modérateur

- L'honorable James W. O'Reilly, juge à la Cour fédérale

Conférenciers

- L'honorable juge en chef Michael Tulloch, Cour d'appel de l'Ontario
- L'honorable Palbinder Kaur Shergill, juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique
- L'honorable Azim Hussain, juge à la Cour supérieure du Québec

16 h 55 – 17 h MOT DE LA FIN*Coprésidents*

- L'honorable Peter Lauwers, juge à la Cour d'appel de l'Ontario, Toronto
- L'honorable James W. O'Reilly, juge à la Cour fédérale
- L'honorable Daniel W. Payette, juge à la Cour supérieure, Montréal, Québec

VOTRE RÉSEAU JURIDIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ET BILINGUE D'UN OCÉAN À L'AUTRE

L'ICAJ est un organisme sans but lucratif indépendant qui rassemble les individus et les institutions au service de l'administration de la justice, et ce, d'un bout à l'autre du Canada. Son approche multidisciplinaire couvre un large spectre. En collaboration avec les gouvernements, les tribunaux, les associations professionnelles, les facultés de droit et les cabinets d'avocats, l'ICAJ parraine et organise des conférences et des séminaires spécialisés et prépare divers rapports et documents traitant de sujets approfondis. Ses services sont offerts dans les deux langues officielles.

En participant aux programmes offerts par l'ICAJ, les juges des cours fédérales, provinciales et territoriales auront l'occasion d'échanger avec des magistrats de tous les tribunaux du pays, de même qu'avec des professeurs, des juristes et des représentants tant des gouvernements que d'organismes communautaires. Les tables rondes, séminaires et conférences permettent d'apprendre et d'échanger sur les enjeux auxquels le système de justice est confronté et de participer activement à la recherche de solutions.

Les frais d'adhésion de 200 \$ sont remboursables pour les juges fédéraux selon l'article 27(1) de la *Loi sur les juges*. Les juges de juridiction provinciale et territoriale de même que les autres magistrats, les commissaires et les membres des tribunaux pourraient être remboursés en fonction des indemnités offertes dans leur profession.

<https://ciaj-icaj.ca/fr/adhesion/>

Contactez-nous!

Veuillez nous contacter pour en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou pour contribuer à notre mission.

Institut canadien d'administration de la justice

5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 485
Montréal, Québec, Canada
H3S 1Z6

Tél. : 514 731-2855

Courriel : icaj@ciaj-icaj.ca



www.ciaj-icaj.ca

